

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à quinze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Madame Isabelle BARTHELEMY et Monsieur Bernard NICOLAS

Convocation et affichage : 06/03/2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2022.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

- Section de Fonctionnement : **excédent de 87 877.66 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 1 104.39 €**

Résultat global : **excédent de 86 773.27 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 1 104.39 € et des restes à réalisés en dépenses 11 500 € et en recettes 14 343 € soit un total de +1738.61 €, il n'y a pas besoin en financement en investissement.

Compte-tenu qu'il n'a pas de besoin de financement d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité,

■ **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 ainsi qu'il suit :**

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit la somme de 87 877.66 € à l'article 002 du budget principal 2023 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 05 avril 2023.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

